



RAPPORT N° PRO2019-011

Date	06/05/2019
Soumis par	Mario Villeneuve
Objet	Entente Ministère des Transport Ontario
# du dossier	12821

1) **NATURE / OBJECTIF :**

La présente a pour but d'obtenir l'approbation du Conseil Municipal pour permettre la signature avec le Ministère des Transports de l'Ontario. Cette entente a pour but de permettre la collecte d'informations afin de récupérer des coûts engendrés par le service des incendies lors d'accidents.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Le règlement 2016-93 portant sur divers frais, établi des taux pour les services associés aux incendies et aux accidents de véhicules. L'entente proposée nous permettrait d'extraire l'information du site du Ministère des Transport afin de facturer le(s) propriétaire(s) de véhicules concernés.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

QU'IL SOIT RÉSOLU que le règlement no. 2019-57, visant à autoriser la Greffière à signer une entente avec le Ministère du Transport de l'Ontario afin de permettre la collecte d'information pour la récupération des frais de services d'urgence, soit adopté.

BE IT RESOLVED THAT By-law No. 2019-57, being a by-law to authorize the Clerk to sign an agreement with the Ministry of Transport of Ontario to collect data for the cost recovery of emergency services, be adopted.

4) **HISTORIQUE :**

Le service des incendies de Clarence-Rockland répond à plusieurs accidents et incendies de voitures au cours d'une année et nous nous efforçons toujours d'obtenir les informations sur les véhicules et personnes impliqués sur la scène afin de faciliter la facturation tel que stipulé par notre règlement sur les de service. Il arrive de temps à autre que ces informations ne sont pas disponible sur place et c'est pourquoi nous avons contacté le Ministère des Transport de l'Ontario afin d'avoir accès à ces informations en ligne avec simplement un numéro de plaque. Nous avons déjà une entente avec le Ministère pour cet accès avec le service de la réglementation et nous voudrions obtenir cet accès pour le service des incendies avec une nouvelle entente.

- 5) **DISCUSSION :**
Cette entente avec le Ministère du Transport facilitera les efforts du service des incendies afin de rencontrer les exigences du règlement municipal 2016-93 et nous permettra de récupérer certains frais associés aux incendies et aux accidents de voiture sur notre territoire.
- 6) **CONSULTATION :**
N/A
- 7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**
N/A
- 8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.):**
Aucun impact financier majeure n'est prévu sur le budget en cours.
- 9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**
N/A
- 10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
N/A
- 11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**
N/A
- 12) **DOCUMENTS D'APPUI:**
- Règlement 2019-57
 - Entente proposée avec le Ministère des Transports de l'Ontario